

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Aucune des réponses données à cette série de questions ne confirme l'hypothèse du député.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que nous devrions nous lancer dans une discussion. Si le député a une question supplémentaire à poser, je pourrai lui donner la parole à cette fin. Puis nous passerons à la question suivante.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement en raison de l'observation qu'a faite le premier ministre comme quoi aucune des réponses données aux députés à l'égard de ces incidents ne confirmait l'hypothèse faite au départ. Si le premier ministre s'informait auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il verrait que ce dernier a dit que le ministre des Pêches suivait l'incident de près.

M. l'Orateur: De toute évidence, ce n'est pas là un rappel au Règlement, mais de la discussion. Il nous faut essayer de changer de sujet. Des honorables députés et un très honorable représentant attendent l'occasion de poser des questions.

M. Lundrigan: J'aimerais simplement demander au premier ministre s'il est prêt à adresser à l'Union soviétique une protestation officielle contre l'incident qui s'est produit récemment, et à exprimer l'inquiétude que cause au Canada la pêche à laquelle se livrent actuellement les flottes russes au large de la côte est de notre pays.

Le très hon. M. Trudeau: Je n'ai rien à ajouter aux réponses déjà données.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC NABET—LA RETRANSMISSION DES MATCHES DE HOCKEY

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en dehors de tout esprit de polémique, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Cette question a trait à la grève ordonnée par le syndicat NABET et au fait que cette grève a pour effet de priver des centaines de milliers de Canadiens de la retransmission des matches de hockey. Le ministre a-t-il signalé à la société Radio-Canada que le public désapprouve de telles pratiques et peut-il nous dire si la société Radio-Canada est disposée à éviter aux téléspectateurs canadiens d'être mis à rançon par ses employés?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je n'ai pas eu à porter ces faits à l'attention de la direction de la Société Radio-Canada qui les connaît très bien.

Pour ce qui est de l'action entreprise pour mettre fin à ces difficultés de travail au sein de la Société Radio-Canada, j'ai fait rapport à la Chambre de chacune des étapes. Je dois dire qu'à l'heure actuelle il semble qu'il y ait une reprise des négociations, mais comme je le répète et je l'ai répété plusieurs fois, cela n'est pas au gouvernement de régler cette question ou de négocier à la place de la direction de Radio-Canada. C'est la direction qui est responsable de ses négociations.

[M. Lundrigan.]

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le ministre se mettait en rapport avec le NABET, il parviendrait, grâce à son sens de la diplomatie, à convaincre ce syndicat, tout comme il sait convaincre les députés.

LE CONFLIT AVEC NABET—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS ET L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État une question qui n'a rien de déplaisant à l'endroit des employés de la société Radio-Canada. Pourrait-il nous dire si les négociations qui ont repris se déroulent avec la participation d'un médiateur ou d'un conciliateur et si, en tant qu'employeur, la société Radio-Canada s'efforce de faciliter un règlement entre les deux parties?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, j'ai déjà répondu à cette question la semaine dernière. Il est entendu que dans la rencontre qu'on a appelée «une rencontre au sommet», c'est la direction du syndicat et la direction de la Société Radio-Canada qui se sont rencontrées autour d'une table. Mais cela ne supprimait pas le rôle des médiateurs qui sont toujours au travail, que je le sache.

[Traduction]

M. Lewis: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les négociations durent déjà depuis plusieurs mois et que Radio-Canada n'est pas disposée à reprendre les discussions si ce n'est en s'en tenant au rapport déjà préparé par la commission de négociation, et comme le ministre est comptable au Parlement de toute question qui se rapporte à Radio-Canada, puis-je lui demander s'il ne serait pas à-propos que lui-même et le gouvernement prennent quelque initiative pour que les conversations reprennent sur une base appropriée au lieu de laisser traîner cette négociation comme cela se produit depuis un an?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député me paraît s'accompagner d'une proposition et d'un argument.

LE DIFFÉREND AVEC NABET—MESURES EN VUE D'ÉVITER UN «LOCK-OUT»

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État.

L'honorable ministre peut-il dire quelles mesures le gouvernement entend prendre, si les syndiqués du NABET imposent un «lock-out» aux autres employés de la Société Radio-Canada?

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député reconnaîtra que la question est hypothétique et ne peut être posée en ces termes.

M. Valade: Est-ce que je pourrais clarifier ma question, monsieur l'Orateur?

J'aimerais demander à l'honorable secrétaire d'État quelles mesures le gouvernement entend prendre au cas où les syndiqués impliqués dans le conflit ouvrier avec la Société Radio-Canada décideraient d'empêcher les employés réguliers de la Société Radio-Canada de reprendre leur travail?